



## La pêche côtière artisanale en Guyane

**La pêche est un secteur d'activité pourvoyeur d'emploi avec 535 marins. En 2008, la production débarquée de poissons devient aussi importante que celle de la pêche crevettière.**

La flotte est constituée officiellement de 107 navires enregistrés, disposant d'un permis de mise en exploitation (PME). Les PME constituent un moyen de structurer la filière en maîtrisant l'exploitation de la pêche. Les ports d'attache sont Cayenne ( 35 navires), Rémire (30), Kourou (16), Sinnamary (18), Iracoubo (4), Saint-Laurent du Maroni (3) et Awala-Yalimapo (1). L'activité informelle est aussi importante avec une centaine de navires.

Le secteur de la pêche emploie 535 marins. Un sur cinq (18 %) est de nationalité française. Le constat est identique pour les capitaines (14%). Les marins étrangers sont

issus des pays voisins : Brésil (33%), Guyana (39%) et Haïti (8 %).

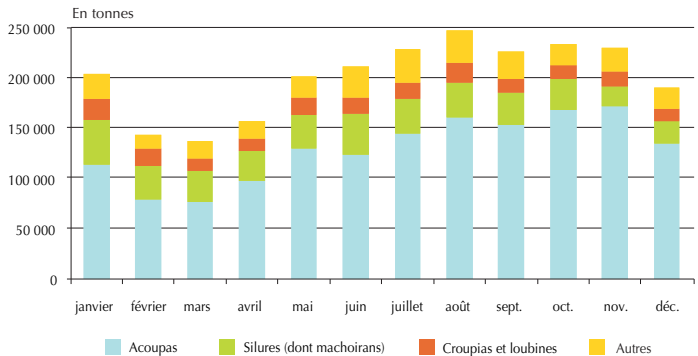
Le secteur crevettier emploie plus de 200 marins et le secteur artisan près de 300. En Guyane, il n'y a pas de lycée professionnel maritime. Le centre de formation professionnelle agricole de Macouria assure l'enseignement du certificat d'initiation nautique (CIN) et du brevet de « Capitaine 200 ».

Le marché de la pêche côtière est soumis à des mouvements saisonniers. De mai à septembre, les professionnels rencontrent des difficultés d'absorption de leur production débarquée. A l'inverse, ils ne peuvent honorer toutes les demandes en début et fin d'année. Les

**107 navires  
et 535 marins**

### L'acoupa : les deux-tiers de la pêche en Guyane

Tonnage de la production débarquée par espèces en Guyane en 2008



Source : Ifremer



principales espèces pêchées sont l'acoupa (1 542 tonnes), le machoiran (388 tonnes), la loubine (96 tonnes) et le croupia (93 t).

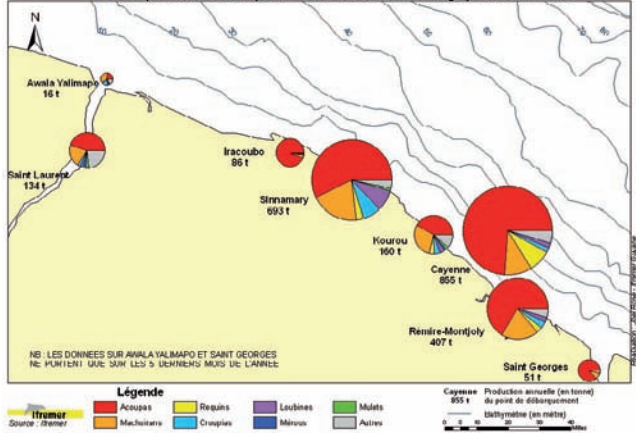
Le développement de la filière dépend de l'ouverture vers les marchés extérieurs. La campagne de promotion du poisson blanc, vise l'alimentation de la Martinique en produits de la pêche de Guyane. Il constitue un challenge pour conquérir des parts de marché dans un secteur très concurrentiel. Le Marché d'Intérêt Régional, ouvert en avril 2003, ne joue pas dans l'immédiat le rôle structurant attendu. Les raisons sont multiples : des faibles quantités transitant (400 tonnes), des prix bas pratiqués et la concurrence d'un marché parallèle. Son expansion passe par la recherche de nouveaux marchés, notamment vers l'Europe. Pour cela, la régularisation des apports et une normalisation sanitaire des petits navires devront être effectuées.

Depuis 2006, les activités de pêche côtière sont suivies selon un protocole national, par l'Iframer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer). Les navires de pêche côtière, ciblent les poissons « blancs » de la zone littorale et des estuaires (machoiran blanc ou jaune, acoupa rouge ou aiguille, mullet, mérou).

## Plus de poissons, moins de crevettes

En 2008, la pêche côtière représentait 2 400 tonnes, soit 46% des débarquements de produits halieutiques, devant la pêche crevettière (1 530 tonnes) et la pêche aux vivaneaux (1 336 tonnes). Avec la chute du prix de la crevette au niveau international, la pêche côtière prend la première place en terme de tonnage. En 2007, les tonnages de la pêche crevettière et ceux de la pêche côtière étaient équivalents, soit 2 480 tonnes de poissons blancs et 2 386 tonnes de crevettes, pour 1 446 tonnes de vivaneaux.

Débarquements de la pêche côtière sur le littoral guyanais en 2008



## Ports de débarquement de la pêche côtière

Les sites de débarquement les plus importants sont Cayenne (855 tonnes), Sinnamary (693 tonnes) et Rémire-Montjoly (407 tonnes). En 2008, l'acoupa rouge représentait 42 % des espèces débarquées, l'acoupa aiguille, 13%, et le machoiran blanc, 12%.

Le pic des débarquements se situe en août avec 247 tonnes, le creux de février à avril avec un minimum de 135 tonnes. Plus de la moitié des débarquements est assurée par des canots créoles améliorés et 44 % par les neuf tapouilles et 41 canots créoles. La flotte est complétée par 22 pirogues et 47 canots créoles améliorés.

Contrairement à la définition de la pêche artisanale de patrons pêcheurs embarqués, en Guyane les amateurs de la pêche côtière possèdent un ou plusieurs navires et ont parfois une autre activité. Malgré les efforts fournis pour régulariser les exploitations, une grande partie de l'activité reste informelle. La croissance démographique générera un accroissement de la demande locale, et des prélèvements

halieutiques. Les données actuelles ne permettent pas de diagnostiquer une surexploitation de la ressource halieutique côtière et estuarienne. L'évaluation souffre du manque de connaissance des pratiques des pêcheurs illégaux du Brésil et du Suriname. La viabilité économique des exploitations est très tendue dans le contexte des coûts (carburant), des difficultés à trouver de la main-d'œuvre, des faibles prix de vente sur les marchés locaux, inférieurs à ceux pratiqués en France et aux Antilles.

Abdoul CISSE  
Iframer-UAG  
Fabian BLANCHARD  
Iframer  
Laurent CASSIUS

Direction régionale des affaires maritimes de Guyane